

CENTRE DE LUTTE CONTRE L'IMPUNITE ET
L'INJUSTICE AU RWANDA
44, Rue du Tombois
1370 - JODOIGNE
Tél/fax: 32.10/81.58.17

COMMUNIQUE N° 5/96

RWANDA: ARRESTATION ARBITRAIRE DE Mr IGNACE MUNYANEZA

Le Centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda dénonce et condamne l'arrestation arbitraire de Monsieur Ignace MUNYANEZA, Directeur du Bureau Social Urbain de Kigali ce Lundi 2 Septembre 1996 à 10h30 à son bureau.

En effet, quatre personnes, conduites par l'Inspecteur de la Police Judiciaire (IPJ) Cyrille NGABONZIZA, sont venues le chercher à son Bureau sis dans le même complexe immobilier que le journal indépendant Kinyamateka derrière l'Eglise Sainte Famille dans le Centre ville de la Capitale Kigali. Ce qui est encore étrange, c'est que cet IPJ Cyrille est normalement affecté au Parquet de la République à Nyanza du ressort de la Préfecture de Butare.

L'IPJ Cyrille NGABONZIZA et le Directeur Ignace MUNYANEZA sont tous les deux originaires de la même Commune de MUSAMBIRA, Préfecture Gitarama au centre du pays. Le Centre rappelle que ce même IPJ Cyrille Ngabonziza avait tenté le 12 Septembre 1995 de faire emprisonner Ignace MUNYANEZA. A cette époque, Ignace avait passé toute une journée à la Brigade de Gendarmerie de Muhima à Kigali avant d'être libéré parce que les accusations portées contre lui n'avaient aucun fondement. L'IPJ Cyrille Ngabonziza, qui n'avait pas été satisfait des résultats des enquêtes menées, aurait juré qu'il allait tout faire pour faire emprisonner Mr Ignace Munyaneza.

Le Centre saisit cette occasion pour dénoncer les manoeuvres frauduleuses de l'IPJ Cyrille qui s'est révélé être l'un des "*manipulateurs*" des Syndicats de délateurs de la Commune Musambira.

Le Centre recommande aux autorités rwandaises concernées par cette arrestation arbitraire de faire le nécessaire pour libérer Mr Ignace Munyaneza et prendre des sanctions contre l'IPJ Cyrille NGABONZIZA

Le Centre dénonce et condamne par la même occasion les diverses menaces et persécutions dirigées contre Monsieur MPORANYI Charles, Directeur de la Société privée d'Assurances SORAS. En effet, il y a quelques jours, Mr Mporanyi Charles avait été victime aussi d'une arrestation arbitraire. Libéré grâce à l'intervention personnelle du Général Major Paul KAGAME, Vice-Président de la République et Ministre de la Défense Nationale, des agents de la Surêté Militaire sont venus chez lui et lui ont pris tous ses documents d'identité dont son passeport. Voyant qu'il pouvait faire l'objet d'une disparition ou d'une exécution sommaire, il se cache quelque part dans la Capitale Kigali.

Le Centre recommande au Ministère de la Défense Nationale de cesser son ingérence dans les affaires judiciaires et de rétablir Mr Mporanyi dans ses droits.

Fait à Jodoigne, le 2 septembre 1996

Pour le Centre, Joseph MATATA, Coordinateur.

